



Procès-Verbal **Commission Régionale** **de Surveillance des Opérations Electorales**

Réunion électronique du 17 décembre 2020

Président : M. Joseph DUSSOLIET.

Présents : MM. Christian DELAIRE, Georges KAZARIAN, André LAMBERT, Jean-François MEZURE, André PONTON.

Assiste : M. Richard DEFAY.

Demande de précisions sur les procédures à suivre.

La Commission est saisie officiellement par M. Pascal PARENT, actuel Président de la ligue, en vue de la prochaine élection du Conseil de Ligue (Mandat 2020/2024) pour l'obtention de précisions quant à la forme des procédures à suivre en cette période de crise sanitaire.

« En effet, vu le contexte sanitaire, peut-on considérer que des documents et/ou signatures scannés et transmis par mail sont recevables ? »

Pour les mêmes raisons et devant la difficulté de faire signer un seul et même document à tous les candidats, peut-on admettre que la liste globale comportant les 28 noms puisse être signée individuellement et séparément par chaque co-listier ? »

Après échanges, la commission décide de répondre favorablement (à l'unanimité) à ces 2 questions posées tout en précisant que cette décision n'est valable que pour cette élection du 30 janvier 2021. En effet, il convient de tenir compte de l'actuel contexte sanitaire inédit et des restrictions de déplacements qui l'accompagnent.

Cette décision pourra en outre bénéficier à toute autre liste qui pourrait vouloir se constituer en vue des prochaines élections.

Joseph DUSSOLIET,
Président de la Commission

Richard DEFAY,
Secrétaire de séance